

AESH

Précarisées, sacrifiées et invisibilisées

Alors que l'Éducation nationale a accueilli une sixième ministre en l'espace de deux ans, de nombreux personnels attendent toujours des engagements forts pour améliorer leurs conditions d'emploi et bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. C'est le cas des AESH.

La valse à la tête des ministères et l'absence d'engagement politique concret ont mis un coup d'arrêt à tout espoir d'amélioration significative de la situation. En réponse à l'indifférence et au mépris institutionnels, de plus en plus d'AESH font le choix de renoncer à leur métier plutôt que d'attendre en vain des mesures qui ne viendront jamais. Les AESH sont de plus en plus méprisées et leurs conditions de travail indignes ont été à maintes et maintes reprises dénoncées, en vain. Les temps partiels imposés maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans la précarité, souvent sous le seuil de pauvreté.

Depuis la mise en place des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé), les conditions de travail se sont détériorées avec, dans l'Orne :

- une augmentation du nombre d'élèves à accompagner avec le même temps horaire par semaine
- des affectations sur plusieurs établissements scolaires
- des emplois du temps modifiés à la dernière minute ou comprenant plusieurs déplacements entre deux établissements dans une même journée
- des AESH affectées dans un nouvel établissement du jour au lendemain
- des remplacements imposés qui diminuent le nombre d'heures de suivi des élèves
- un manque criant de réelles formations sur les pathologies des élèves
- des préférences d'affectation très souvent non prises en compte...

Les AESH sont soumises à des décisions arbitraires qui mettent à mal leurs droits (jours de fractionnement, indemnisation des déplacements, temps d'activités connexes, formation...), ce qui n'est pas acceptable.

A cela s'ajoute la nouvelle disposition sur l'accompagnement sur la pause méridienne, présentée par le ministère comme une solution aux temps partiels subis par les AESH : elle a créé le désordre et s'est parfois soldée par une perte de revenus.

Il est urgent d'engager dès à présent un processus permettant de sortir les AESH de la précarité.

Les ministères de l'Éducation nationale, de l'agriculture et chargé de la mer doivent enfin respecter les AESH !

C'est pourquoi nos organisations syndicales FSU 61 et SUD éducation 61 exigent :

- la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B dans la Fonction publique d'État, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière ;
- la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire ;
- l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens ;
- un recrutement d'AESH à hauteur des besoins
- la création de brigades de remplacement pour assurer le remplacement des collègues absentes

FSU et SUD éducation exigent des mesures immédiates pour les AESH.

**ENSEMBLE,
Toutes et tous mobilisés pour UN VRAI STATUT pour les AESH !**

Alençon, le 10 janvier 2025